

## Compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2022

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / HAOND B. / VINCENT J. / BARDINE L. / RIOU J. / PELLEGRIN R./ CHEVAT L./BERNARD A.

Excusés : BAUDRAND M. / GRANJEAN L. / ROBERT G. / TEILHAS-BALME V.

Alain BERNARD ouvre la séance à 19h00, présente le compte rendu du mois de novembre. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

### ➤ DIA

- Vente d'une propriété à Les Communaux, cadastrée ZA 56, superficie 2566 m<sup>2</sup> (lot B et G)
- Vente d'une propriété à Rouvèze, cadastrée ZE 149, 145 et 148, superficie 2360 m<sup>2</sup>

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le CM décide de renoncer à son droit de préemption concernant lesdites propriétés.

### ➤ Projet Multi accueil

Suite à l'appel d'offres « Consultation des entreprises » et à l'analyse des offres réalisée par le cabinet CARRILLO, la commission ad hoc s'est réunie et propose de retenir les entreprises suivantes :

LOT 01 :	TERRASSEMENTS - VOIRIE -	PIERROAN	69 657.33	83 948.80
	RESEAUX DIVERS	TRAVAUX PUBLIC		
LOT 02 :	GROS OEUVRE - ETANCHEITE	FT	329 577.18	395 490.80
		CONSTRUCTIONS		
LOT 03 :	CHARPENTE - COUVERTURE	LB-BTP	91 949.00	110 338.80
LOT 04 :	MENUISERIES EXTERIEURES	ESCHARAVIL	58 745.00	70 494.00
	ALUMINIUM			
LOT 05 :	SERRURERIE - RIDEAU	ROUMANET	37 978.00	45 573.60
	METALLIQUE			
LOT 06 :	MENUISERIES INTERIEURES	-	-	-
	BOIS			
LOT 07 :	PLATRERIE - PEINTURE	PIOVESAN	94 499.50	107 588.76
LOT 08 :	CARRELAGES - FAIENCES	CHOLVY THIERRY	59 311.70	71 174.03
		ET FILLE		
LOT 09 :	SOLS SOUPLES	SERVICE DECO SOL	5 948.80	7 138.56
		GOUNON		
LOT 10 :	PLOMBERIE - CHAUFFAGE -	SARL CHAUSSABEL	121 867.26	146 240.71
	VMC			
Lot 11 :	Electricité	ELECTRICITE	42 444.89	50 933.87
		GENERALE		
		REBOUL COTTE		

Le lot 6 n'ayant pas été pourvu, une deuxième consultation pour ce lot uniquement sera lancée par le maître d'œuvre.

L'estimation des lots était de 936 800.00 €, la totalité du montant réel est de 911 278.66 € (sans le lot 6)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve les lots et montants retenus par la commission, charge le maire à signer tout document relatif à ce projet.

### ➤ SITSL

Lydia CHEVAT : le syndicat doit faire face à des difficultés économiques et salariales dès la rentrée prochaine :

- la commune de Rochemaure a annoncé son intention de se retirer du Syndicat ce qui fragilise le budget du groupement ;
- un bus de 18 ans est à changer, obligation imposée par la Région même si le kilométrage est faible.
- Départ de quatre agents, dont trois en retraite

Une organisation différente est réfléchi, une augmentation tarifaire de 30 cts par élève transporté est proposée. Un poste permanent à temps non complet a été publié, une personne nouvellement retraitée avec permis de transport en commun est intéressée et a déjà effectué quelques remplacements. De même, des

anciens chauffeurs du SITSL acceptent d'effectuer des remplacements si nécessaire. Un chauffeur avec permis D est toujours recherché, ou une personne souhaitant être formé, pôle emploi finançant à 100% cette formation. Malgré les difficultés rencontrées, le syndicat accuse un excédent de 10 000 € de plus que prévu. Alain BERNARD précise qu'une commune ne peut pas quitter un syndicat sans l'application de conditions financières. Des indemnités liées aux investissements sont dues et le calcul doit être réalisé.

Renouvellement de la convention de mise à disposition de Sandrine DANET à l'école de St Lager. Elle est chargée de la surveillance des enfants pendant la pause méridienne à l'école primaire. Le contrat arrive à échéance en mars 2023, le CM accepte à l'unanimité sa reconduction.

Pour cette fin d'année 2022, un bon d'achat d'un montant de 130 € est offert aux agents et le vote d'adhésion à la médecine professionnel auprès du CDG 07 est voté. Le nombre d'enfants transportés quotidiennement est 230. La participation financière demandée à la commune pour cette année scolaire 2022-2023 s'élève à 9 736.50 €. Il n'y a pas de menace de fermeture de classe annoncée pour la rentrée prochaine.

#### ➤ Personnel

Annie LALANNE a fait valoir son droit à la retraite au 30 avril 2023. Un solde de tout compte sera effectué ; du fait du reliquat des congés non pris, Annie cessera son activité au 31 janvier 2023. La commission du Personnel propose au Conseil de lancer un appel à candidature dès que possible pour son remplacement, l'offre sera en priorité présenté aux personnes ayant déjà effectuées des remplacements ou habitant la commune. Les heures de ce poste étant fractionnées et l'amplitude horaire très étendue, il sera difficile de le proposer à une personne de l'extérieur (rappel : garderie matin : 7h30-9h, pause méridienne : 11h45-14h00, garderie soir : 16h-18h30)

MNT : garantie maintien de salaire en cas d'arrêt maladie de plus de trois mois, les conditions évoluent et le taux de remboursement est revu à la baisse, le CM est invité à délibérer pour la signature d'un avenant. Etant donné le caractère obligatoire de la proposition, la délibération est validée à l'unanimité.

#### ➤ Budget : Décision Modificative

La lecture d'une dernière modification au budget primitif principale est faite. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Dépenses			Désignation	Budget primitif	Décision modificative	Montant après DM
Fonct	Chapitre	65	Autres charges de gestion	143 823.90	+ 25 000.00	163 520.14
	Article	6558	Autres contributions obligatoires	200.00		25 200.00
	Chapitre	011	Charges à caractère général	258 410.00	-25 000.00	233 410.00
	Article	60632	Fournitures petit équipement	30 000.00		5 000.00
Invest	Chapitre	16	Emprunt et dette assimilés	23 946.22	+250.00	24 196.22
	Article	165	Dépôt et cautionnement reçus	1 500.00		1 750.00
	Chapitre	23	Immo en cours	866 633.00	-250.00	866 383.00
	Article	2313	Constructions	866 633.00		866 383.00

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent d'apporter au Budget Commune 2022 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses reprises ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

#### ➤ Occupation du Domaine Public

Comme chaque année, un calcul est réalisé pour chiffrer l'occupation du Domaine Public des ouvrages de distribution des concessionnaires de réseaux de distribution Electricité Gaz et Téléphone.

Les redevances applicables sont en 2022 :

✓ Enedis : PR x 1.4458 = 221 €

- ✓ Gaz :  $0.10 \times (0.035 \times L : 2061) + 100 \times 1.31 = 108.52$
- ✓ Télécoms :  $(11.23 \times 56.85) + (9.67 \times 42.64) + (0.90 \times 28.43) = 1076.63 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve ces montants, charge M. le maire de signer tout document relatif à cette affaire, inscrit cette recette au budget 2022.

#### ➤ MAM

Sylvain ASCARI présente un plan de la future structure corrigé et validé par les assistantes maternelles et l'architecte. Les surfaces ont été revues à la baisse afin de diminuer les coûts de construction. (de 160 m<sup>2</sup> à 130 m<sup>2</sup>) Les professionnelles de la Petite Enfance sont au nombre de 3 et la surface d'accueil répond à une dimension normée par enfant gardé. Le CM délibère et approuve le projet présenté. Il s'agit à présent de déposer des dossiers de demande de subventions auprès des partenaires Etat, Région, Département. Une demande d'aide est également envisagée auprès de la CAF. Le loyer sera déterminé en fonction de ce qui s'applique dans la MAM des environs au prorata de la surface des structures. Les charges ne sont pas comprises dans le loyer. Toutefois, ces charges ne devraient pas être excessives, le bâtiment sera neuf, à la pointe de ce qui se fait de mieux en termes d'isolation.

#### ➤ Déchets Ménagers

Bernard HAOND a assisté à une réunion CCARC concernant le traitement des déchets ménagers. Une taxe basée sur la valeur locative du foncier bâti est envisagée. Pour rappel, une redevance OM était appliquée à St Lager jusqu'en 2005. La CC préférerait instaurer une taxe pour prévenir les impayées. Un montant maximum de 272 € est avancé. Pour le moment, rien n'est encore acté. M. HAOND trouve l'application de cette taxe non équitable et se positionne en opposition. Ce serait une dépense supplémentaire pour les ménages en 2023. La compétence appartient à la CC et cette décision sera prochainement actée.

#### ➤ Associations

**Assemblée générale TED** le 9 décembre ; compte rendu de Jannick RIOU : très peu de personnes présentes ; bilan des adhésions, de moins en moins de familles sont adhérentes, la trésorerie actuelle est de 1000 € ; une partie des fonds a été utilisé pour une sortie à Disney Land Paris. En 2023, aucune manifestation n'est envisagée.

**Téléthon** : Belote organisée le 2 décembre par le Groupe d'Animation / le Club Rencontre / les Amis de St Lager; bénéfice reversé 408 €. Randonnée pédestre le 10 décembre, 12 personnes participantes.

**CCAS** : distribution des colis en plusieurs temps selon les disponibilités de chacun : mercredi, jeudi et samedi. Tous les colis ont été remis, rien à signaler.

#### ➤ Vendeurs ambulants

Réunion le 20.12 à 18h30 de la commission Développement Economique

Un commerçant nouveau « foodtruck » a souhaité obtenir un emplacement pour un soir par semaine ; il s'agit de Christian MATHIAN et sa sœur qui s'installerait avec un Burger Truck.

Eugénie CLEMENT « Snacktime » a arrêté son activité, elle était au parking de covoiturage les vendredis et dimanches soir.

Julien REYNOUARD « Merveillous Pizzas » souhaite arrêter prochainement le lundi soir, dès qu'il trouvera un emplacement le rapprochant de son domicile. Mathieu RIBEYRE « Pizz' Ardèche » prendra sa place mais le dimanche soir et arrêterait le jeudi au bas du village.

Récap occupation actuelle :

- Parking village : Pizzburg's le mardi soir et Pizz' Ardèche le jeudi soir.
- Parking Co-voiturage Le Planas : Merveillous pizzas le lundi soir, Mardi et mercredi personne, Pizzburg's le jeudi soir, Le chalet le vendredi de 17h à 19h, Pizzburg's le samedi soir

Les élus valident la demande du nouveau commerçant, il lui sera proposé un emplacement le mercredi soir au tarif arrêté.

### ➤ Plan Mobilité Stratégie

Ludovic ROUSSON a assisté à une réunion communautaire PCAET. Un bureau d'étude a présenté des points à améliorer notamment au point de vue du transport. Offrir d'autres possibilités aux usagers des axes routiers notamment l'axe Baix-Le Teil pour désengorger l'accès aux heures de pointe. Pas de solutions concrètes, inciter les personnes à co-voiturer, ils préconisent une communication importante sur les différents moyens de transport : exemple Bla Bla Car, création d'aire d'autostop. Un compte rendu sera réalisé à la suite de cette étude. L'essentiel du débat était focalisé sur Rochemaure-Le Teil. A.BERNARD rappelle que dans les années 80, il existait un bus dédié au transport des ouvriers de la Centrale, privilège aboli depuis faute d'utilisateurs.

### ➤ Divers

**Les cloches de l'Eglise** sont à nouveau en fonction, elles sonnent trois fois par jour, matin, midi et soir.

Compliments d'administrés pour le choix de l'éclairage de Noël, sobre mais visible depuis une grande partie du village.

**Vœux** : les cas covid se multiplient et cette recrudescence inquiètent les élus. Un sondage est effectué et la majorité des membres présents souhaitent maintenir la tradition. Les élus décident d'attendre la mi-janvier avant d'arrêter une date et de maintenir ou pas le rassemblement en fonction des directives préfectorales.

**Délestage électrique** : visio conférence avec la Préfecture le 6 décembre dernier ; les coupures sont envisagées par secteur et seulement pour quelques heures en journée, certains lieux sont protégés comme les hôpitaux mais ils demandent de ne pas occuper les écoles lors des coupures (le matin). Les informations seront transmises à la radio. Les personnes hospitalisées à domicile doivent être signalées, la coupure peut en effet se faire au cas par cas. Ces personnes sont identifiées par l'ARS.

**Cantine** : les résistances de la banque chaude sont à remplacer, intervention de l'entreprise REYNET.

**Sydéo** : au dernier Conseil du Syndicat a été décidé une hausse du prix du m<sup>3</sup> de l'eau de 21 cts. Le prix de l'abonnement est inchangé. Les dépenses ont quant à elles augmenté de 25 %. (Augmentation différents coûts travaux /dépannage/charges/etc. )

**Entreprise DEVES** : une visite de l'usine est proposée aux élus par Yves DEVES, 1 samedi au choix.

**Théâtre** : dimanche 22 janvier à 14h30, une pièce de théâtre est proposée, troupe de Montréal en Ardèche, les associations consultées n'ont pas souhaité s'associer à la manifestation, les élus se chargeront eux-mêmes de l'organisation et de la buvette. Frais fixe pour l'association théâtrale 180 € / entrée payante 7 € / repas partagé à midi, séance d'1h20 sans entracte. Des grilles seront demandées à la commune de Chomérac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.